LEGENDE

Zones urbaines

- **UA** Zone à vocation mixte correspondant à l'urbanisation ancienne caractérisée par une forme urbaine spécifique et une qualité architecturale à préserver
- **UB** Zone à vocation mixte correspondant aux extensions urbaines caractérisées par une forme urbaine moins figée que l'urbanisation ancienne
- **UE** Zone destinée à l'accueil d'équipements publics
- **UY** Zone destinée à l'accueil d'activités

Zones à urbaniser

- **1AU** Secteur à vocation dominante d'habitat ouvert à l'urbanisation

Zones agricoles

- **A** Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- **Ad** Secteur de bâtis nécessaires à la production agricole au sein duquel les prolongements ou la diversification d'activité sont admises mais sans constructions nouvelles
- **Ah** Secteur de bâtis non agricoles au sein duquel une évolution limitée du bâti existant est autorisée, mais sans constructions nouvelles
- **Aha** Secteur de bâtis non agricoles au sein duquel les constructions nouvelles sont admises et doivent être équipées d'un dispositif d'assainissement non collectif

Zones naturelles et forestières

- **N** Zone à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur vocation d'espaces naturels
- **Nh** Secteur délimitant des écarts isolés au sein duquel une évolution limitée du bâti existant est autorisée, mais sans constructions nouvelles
- **Nl** Secteur destiné aux constructions et installations à vocation de loisirs et de détente ne remettant pas en cause le caractère naturel du secteur
- **Nt** Secteur destiné aux constructions et installations à vocation touristique et de loisirs (activités, hébergement)
- **Ny** Secteur destiné aux constructions et installations nécessitant un éloignement suffisant de l'habitat(station d'épuration, poste électrique...)

5 Emplacement réservé

Numéro	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface
1	Aménagement paysager de l'entrée nord	Commune de CERE- LA -RONDE	730 m²
2	Réalisation d'une aire de détente de loisirs	Commune de CERE- LA -RONDE	4385 m²
3	Extention du pôle d'équipement socioculturel	Commune de CERE- LA -RONDE	3895 m²
4	Création d'un chemin d'une emprise de 4 m	Commune de CERE- LA -RONDE	670 m²
5	Création d'une voie	Commune de CERE- LA -RONDE	345 m²
6	Réalisation d'une aire de camping car, d'un atelier communal et d'une aire de stockage de matériaux	Commune de CERE- LA -RONDE	5590 m²

Espace boisé classé à conserver ou à créer

Canalisation GRT gaz

Périmètre de danger issu de la servitude gaz en application de l'article R.123-11b du code de l'urbanisme

DEPARTEMENT D'iNDRE ET LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

Commune de CERE-LA-RONDE

Réalisation

urbanism

9 rue du Picard
37 140 BOURGUEIL

Tél. : 02 47 95 57 06
Fax. : 02 47 95 57 16

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

en date du

approuvant l'élaboration du P.L.U.

Le Maire,

NB : Le projet de PLU ayant été élaboré pour l'essentiel avant promulgation de la loi d'engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, le dossier d'arrêt de projet du PLU est rédigé en version « loi SRU » et non en version « grenellisée », comme le permet la loi 2011-12 du 5 janvier 2011.

Echelle 1 / 5 000 e

Documents graphiques

Le territoire communal - Partie Nord

4.c